

Rentrée étudiante avec la Caf

Alors que la rentrée approche à grand pas, la Caisse d'allocations familiales réaffirme son soutien aux étudiants et à leurs familles.

Après l'ARS, l'Arsaeem

La Caf de Guyane a développé une aide locale à destination des parents des jeunes majeurs qui poursuivent leurs études : l'Aide à la rentrée scolaire et à l'autonomie des élèves et étudiants majeurs (Arsaeem).

Une aide de 200 € pour soutenir le budget rentrée, majorée de 100 € si le jeune vit hors du domicile familial.

Les familles qui remplissent les conditions (âge des jeunes, revenus du foyer) sont contactées par mail ou sms et invitées à compléter le formulaire à disposition sur les pages locales du site caf.fr.

Plus d'infos sur caf.fr / Ma Caf / Vie personnelle / Arsaeem

L'aide au logement étudiant

Le budget des étudiants est souvent très serré. L'aide au logement étudiant peut alléger leurs charges de logement, s'ils quittent le foyer familial pour poursuivre leurs études.

Etape 1 : vérifier que l'on peut bénéficier de l'aide au logement

Le simulateur en ligne sur caf.fr permet de vérifier si l'on peut en bénéficier et si oui d'obtenir une estimation du montant.

Etape 2 : faire ses comptes en famille

En fonction du montant de l'aide au logement, déterminer s'il est plus intéressant d'en faire la demande et de devenir allocataire de la Caf, ou bien de rester rattaché au dossier des parents pour conserver le bénéfice des prestations familiales.

Etape 3 : déposer sa demande en ligne

Si le montant de l'aide au logement est supérieur aux prestations que la famille ne percevra plus, faire sa demande en ligne dès signature du bail pour ne pas perdre de droits.

Bon à savoir : les étudiants salariés, apprentis, en contrat professionnel ou en apprentissage peuvent bénéficier de l'Aide au logement étudiant. De même si l'on est en colocation ou en concubinage, à condition de figurer sur le bail.

Et suivre son dossier via caf.fr ou l'application mobile Caf – Mon Compte

Plus d'infos sur caf.fr / Actualités / Etudiants, tout savoir sur l'aide au logement : avec une foire aux questions, des vidéos et des tutos...

En 2023, en Guyane :

- 673 étudiants ont perçu en moyenne 267 € d'aide au logement / mois
- 577 Familles ont bénéficié de l'Arsaeem, soit 136 500 € au total

